

**VILLE DE
RIORGES**

N° 3_4

OBJET :

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **5 JUILLET** - 20 h 00

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 6 juillet 2018.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 21 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, André CHAUVET, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

**CADRE DE VIE-COMMERCE-
ARTISANAT-DEVELOPPEMENT
DURABLE**

ZAC DU PONTET 2010

**COMPTE-RENDU ANNUEL
D'ACTIVITE 2017 ETABLI PAR
OPHEOR**

APPROBATION

Absents avec excuses :

Jacky BARRAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Nicole AZY, Thierry ROLLET, Blandine LATHUILIERE, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, Chantal LACOUR, Guy CONSTANT, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses : /

Secrétaire élu pour la durée de la session : Nathalie TISSIER-MICHAUD

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Jacky BARRAUD	Michelle BOUCHET
Nabih NEJJAR	Eric MICHAUD
Pascale THORAL	Nathalie TISSIER-MICHAUD
Stéphane JEVAUDAN	Roland DEVIS
Nicole AZY	Martine SCHMÜCK
Thierry ROLLET	André CHAUVET
Blandine LATHUILIERE	Bernard JAYOL
Valérie MACHON	Brigitte MACAUDIERE
Elodie PINSARD-BARROCAL	Véronique MOUILLER
Chantal LACOUR	Isabelle BERTHELOT
Guy CONSTANT	Jacqueline RUBLON
Florence COLOMB	Martine LAROCHE SZYMCZAK

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

**CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-
DEVELOPPEMENT DURABLE****ZAC DU PONTET 2010
COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE 2017
ETABLI PAR OPHEOR
APPROBATION**

Bernard JAYOL, conseiller municipal délégué au cadre de vie, expose à l'assemblée :

"Par délibération du 10 juillet 2003, reçue en sous-préfecture de Roanne le 18 juillet, le conseil municipal a approuvé une convention publique d'aménagement conclue avec Roanne Habitat, devenu OPHEOR depuis septembre 2013, pour assurer la réalisation de l'opération d'aménagement dénommée "Pontet 2010", dévolue à l'accueil de l'habitat, d'activités économiques, commerciales et de services, ainsi qu'à des équipements publics. Cette convention a pris effet le 21 mai 2004 pour une durée initiale de 10 ans, soit jusqu'au 20 mai 2014, a été prorogée jusqu'au 30 avril 2016 puis jusqu'au 30 avril 2020.

Il est rappelé que :

- la création de la ZAC a été approuvée par délibération du conseil municipal du 15 décembre 2005 ;
- le 25 janvier 2007, la commune a approuvé le dossier de réalisation ;
- le 18 décembre 2007, le conseil municipal a délibéré pour déterminer les conditions de rétrocession des parcelles communales à l'aménageur, représentant une superficie de 11 702 m² pour un prix global de 397 868 € HT (cession qui s'est concrétisée en 2009).

Par délibération du 1^{er} avril 2010, le conseil municipal de Riorges a approuvé le modificatif du dossier de réalisation. Cette modification impacte les éléments suivants :

- la majoration de l'apport financier prévisionnel de la commune ;
- la reprise du plan masse concernant le secteur Charles de Gaulle.

Un avenant n° 3 qui a été adopté par délibération du 7 juillet 2011, a porté l'apport financier de la ville de Riorges à 2 260 151,66 € HT, a modifié le taux de rémunération de Roanne Habitat et a prolongé la durée de la convention initiale jusqu'au 30 avril 2016.

.../...

Enfin, par avenant n° 4 approuvé par le conseil municipal lors de sa séance du 17 mars 2016, le délai de la convention d'aménagement a été prolongé jusqu'au 30 avril 2020. la rémunération de OPHEOR relative à la mission de maîtrise d'ouvrage reste inchangée à un taux de 2,81 % (TVA en sus) sur le montant des dépenses HT du coût prévisionnel des travaux sur le secteur Charles de Gaulle. La participation financière maximum de la commune est inchangée, à hauteur de 2 260 151,66 € HT.

OPHEOR a établi un compte-rendu d'activité pour l'année 2017, arrêté au 31 décembre, présentant les conditions d'avancement de cette opération, tant sur le plan matériel que sur le plan financier.

Au 31 décembre 2017, les dépenses totales depuis le démarrage de l'opération se résument aux éléments suivants :

✓ total foncier	2 152 468,79 €
✓ travaux	1 965 030,40 €
✓ honoraires	247 487,96 €
✓ rémunération aménageur	166 926,66 €
✓ communication	23 031,08 €
✓ frais financiers	179 939,18 €
✓ arrondi TVA	0,57 €
Total des dépenses	4 734 884,64 €

Les recettes sont constituées notamment d'une participation de la commune à hauteur de 2 259 870,03 €, de cessions pour un montant global de 1 953 900 € et une subvention de la Région de 50 000 €.

L'exercice 2017 s'est caractérisé par les opérations suivantes.

- Les dépenses se sont élevées à **72 384,72 € HT** :
 - versement d'une somme de **49 663,84 €** à EPORA pour l'acquisition des lots 16 à 19 et du lot 28 de la parcelle cadastrée BD 95 ;
 - les impôts fonciers, le géomètre et quelques travaux d'entretien ont été réglés à hauteur de **7 036,16 €** ;
 - la mission SPS pour la construction de trois garages, résidence du Pontet a été réglée pour un montant de **225,00 €** ;
 - la consommation électrique de l'éclairage "public" s'élève à **274,61 €** ;
 - des honoraires ont été payés à OPHEOR au titre de sa mission d'aménageur à hauteur de **9 023,61 €** ;
 - des frais financiers ont été versés à hauteur de **6 161,50 €**.
- Les recettes se sont élevées à **558 001,00 € HT** :
 - la vente à la société Patrimoine et Construction des lots n° 0 et n° 1 pour **558 000,00 € HT**.
 - la rétrocession à la résidence du Pontet de la parcelle BD 0421 pour **1,00 € HT**.

Les prévisions 2018 sont établies sur la base d'un montant de recettes de **419 800,00 €** correspondant aux ventes des terrains Sonia Delaunay et lot n° 5.

.../...

.../...

Les dépenses sont évaluées à un montant de **211 280,74 €**. Elles consistent notamment en des travaux pour 161 839,24 €.

En conséquence, le coût prévisionnel global de l'opération est de 5 090 753,60 €, financé par des cessions évaluées à 2 780 576 €, la subvention du conseil régional de 50 000 €, un apport de la commune de 2 259 870,03 € et de 307,57 € d'indemnités diverses."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu d'activité relatif à la ZAC du Pontet 2010, établi par OPHEOR pour l'année **2017**.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 6 juillet 2018

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN

